



Charte du SEL de Bron-Terraillon

En adhérant au SEL de Bron Terraillon, chaque membre accepte et signe la charte ci-dessous :

Le fonctionnement du SEL et les échanges entre membres sont basés sur la confiance, le respect mutuel, l'équité des échanges et l'esprit de coopération.

Le SEL est destiné à favoriser les liens et les échanges de proximité.

Sous couvert du centre Social & Culturel Gérard Philipe, le SEL de Bron Terraillon est autonome et autogéré. Chacun est donc encouragé à participer à la vie du SEL, tant pour l'organisation que pour le bon fonctionnement.

- 1) Je m'engage à participer à la pratique d'échanges de services, de connaissances et de biens, sur le principe du Système d'Échange Local (SEL).
- 2) Rendre un service, transmettre un savoir ou échanger un bien, ne donne lieu à aucune contrepartie financière. Tous les échanges, offres et demandes, sont équivalents les uns par rapport aux autres. Nous n'utilisons pas d'échelle de valeur, ni de monnaie d'échange ou autre système de comptage. L'entraide doit rester occasionnelle et ne se substitue pas à un emploi.
- 3) Je reconnais à chacun le droit de refuser un échange. Le SEL ne fournit aucune garantie quant à la qualité des biens et services échangés.
- 4) Je m'engage à participer à une réunion ou une rencontre par semestre et à tenir à jour les bons d'échanges en y indiquant la nature de l'échange, la date et les numéros des membres concernés.
- 5) J'actualise chaque 60 jours mes offres et mes coordonnées afin de favoriser les échanges.
- 6) Je m'engage à la discrétion et au respect de la vie privé des membres du réseau.
- 7) J'échange des idées sans exercer de prosélytisme à l'intérieur du réseau, j'exclue tout propos et comportement discriminatoire et sexiste. Toute utilisation du SEL par intérêt personnel, partisan, syndical, politique, religieux ou commercial...est interdite et pourra entraîner l'exclusion.
- 8) J'autorise la publication de mon nom, mon téléphone, mon adresse mail, photos de groupe, ainsi que la diffusion de mes offres et demandes uniquement auprès des autres membres du réseau dans le cadre du respect des règles et des lois en vigueur.
- 9) Les tensions ou conflits éventuels entre membres seront résolus par le dialogue. J'accepte la médiation de modérateurs, assistés d'autres bénévoles.
- 10) Je m'engage à ne pas me servir des coordonnées des membres en dehors du cadre du SEL.
- 11) Je déclare être majeur et être couvert par une assurance responsabilité civile.
- 12) Le non-respect de la charte peut entraîner la radiation du SEL de Bron Terraillon.

Je soussigné(e)....., atteste avoir pris connaissance de la charte du SEL et m'engage à la respecter.

Date et signature :